

Les enfants ne sont pas dangereux. Ses mais plutôt en danger!

Les droits des enfants sont directement attaqués par les idées de droite et d'extrême-droite qui se répandent dans la société à travers des politiques racistes de préférence nationale, suspicieuses, répressives et sécuritaires, de destruction des services publics et des droits des plus précaires. Défendre les droits des enfants est incompatible avec la violence inhérente aux projets de société basés sur les hiérarchies, les inégalités et l'exclusion.

Certain.e.s enfants sont ainsi dépossédés des droits associés à l'enfance: enfants des groupes minoritaires, racisé.e.s, de quartiers populaires, mineur.e.s isolé.e.s, filles victimes de viols, apprenti.e.s, etc. Iels sont d'abord perçue.e.s comme délinquant.e.s, étranger.e.s, aguicheuses, chair à patron, etc avant d'être vu.e.s comme des enfants. La violence qu'ils subissent est minimisée, iels sont accusé.e.s d'en être responsables. Leur statut d'enfant, les droits associés et la protection dont iels devraient bénéficier leur sont retirés sur la base de considérations racistes, sexistes, classistes. Et cela devient une réalité que plus grand monde ne conteste: leurs morts sont invisibilisées ou salies dans des déferlements médiatiques haineux. Des affaires qui illustrent toute la brutalité du sort qui est fait aux enfants comme les affaires Lyhana ou Nahel Merzouk sont l'occasion d'un déchaînement de propositions de mesures toutes plus répressives les unes que les autres pour "restaurer l'autorité" et éviter de s'attaquer aux causes réelles et aux véritables responsables.

Ne les laissons pas les réacs utiliser la protection de l'enfance pour diffuser leurs idées nauséabondes !

Mêmes galères, même combat : nos conditions de travail se dégradent et les droits des enfants en même temps

Pour les enfants, comme pour toute la population, les conditions matérielles d'existence impactent l'accès à l'école, à la santé, au droit, au travail. C'est pour cela que, depuis nos différents secteurs, nous nous battons pour les défendre !

Dans l'agglomération grenobloise, des collectifs luttent pour leurs droits fondamentaux : se loger, avoir accès aux soins, à l'éducation. L'Intercollectif des écoles occupées se bat pour obtenir des hébergements pour les élèves à la rue et leurs familles. L'Oasis des jeunes, collectif de mineur.es non reconnu.es mineur.es luttent pour avoir accès à leurs droits face au Département de l'Isère. 150 familles, expulsées de logements sociaux et sans abris, occupent le siège de la Métropole Grenoble Alpes pour obtenir leur relogement.

Soutenons-les, amplifions ces mobilisations et construisons les nôtres dans les écoles, les collèges, les lycées, dans les services d'accompagnement, dans les hébergements, à l'ASE, en foyers, dans le handicap !

Nous, professionnel.les de l'Éducation Nationale et du Travail Social, **appelons à l'occasion des 18 et 20 novembre, journée pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels et journée internationale des droits de l'enfant, à se mobiliser pour défendre toutes les facettes de la protection de l'enfance.**

Le 24 septembre à 18h30, retrouvons nous dans les locaux de Solidaires (7, Rue Frédérico Garcia Lorca) pour préparer cette mobilisation !

ÉDUCATION NATIONALE ET TRAVAIL SOCIAL MÊMES GALÈRES, MÊME COMBAT :

**LES BAISSSES DE BUDGETS DÉGRADENT
NOS CONDITIONS DE TRAVAIL ET LES
DROITS DES ENFANTS EN MÊME TEMPS !
NE NOUS LAISSONS PAS FAIRE !**



**Le 24 septembre à 18h30
RDV au local de Solidaires
7 rue Frédérico Garcia Lorca**

**pour échanger sur nos réalités et celles
des enfants que nous accueillons et
construire ensemble la mobilisation!**

Mots fêlés

D	G	J	K	V	U	S	E	G	R	A	I	E	O	M
U	N	Y	W	X	T	Z	E	D	I	B	V	N	D	J
F	G	H	E	N	F	A	N	T	S	U	I	F	Q	R
E	N	F	A	N	T	L	F	T	R	O	W	A	V	T
A	C	F	T	E	N	F	A	N	T	S	U	N	E	S
S	N	Y	R	W	Q	S	N	H	E	N	D	T	N	Q
E	X	U	F	A	Z	B	T	M	P	O	U	S	F	W
Q	W	F	I	E	P	L	S	S	D	H	S	E	A	X
S	Q	H	Z	N	D	T	P	B	V	T	C	Q	N	W
O	U	E	F	F	N	Q	U	E	N	A	W	S	T	T
U	E	N	F	A	N	T	S	A	N	E	T	G	S	I
Z	A	N	F	N	R	G	F	E	N	F	A	N	T	S
Q	O	N	V	T	K	N	W	S	R	I	A	M	P	B
F	E	P	I	Q	E	G	O	U	E	T	S	N	H	U
A	D	R	T	H	U	E	N	F	T	U	R	Q	T	E

Horizontalement:

- six sont actuellement enfermés en centre de rétention administrative dans l'hexagone
- 1860 sont actuellement enfermés en centre de rétention administrative à Mayotte
- un décède de maltraitance tous les 5 jours
- chez ceux de moins de 13 ans, le suicide est la cinquième cause de mortalité
- 38 sont décédés dans la rue en 2024

Verticalement:

- un est victime d'inceste, de viol ou d'agression sexuelle toutes les 3 minutes
- 13 % de ceux scolarisés en école élémentaire ont un trouble potentiel de santé mentale
- en 2021, 20,6 % d'entre eux vivaient sous le seuil de pauvreté
- les plus pauvres sont 3 fois plus exposés aux particules fines (responsables de 40 000 décès par an)

Diagonalement:

- 23 % d'entre eux ne consomment pas 3 repas par jour
- chez ceux de plus de 15 ans, au moins 400 décèdent de suicide chaque année
- dans l'hexagone, 2159 sont recensés sans domicile fixe, dont 503 agés de moins de 3 ans
- à la Réunion, ils sont plus de 1000 à être sans domicile fixe, 300 sont agés de moins de 3 ans

Pour compenser le manque de professionnel.les, **les employeurs font de plus en plus appel à l'intérim, des professionnel.les peu ou pas formé.e.s, ce qui augmente encore le turn-over et l'instabilité pour les équipes et pour les enfants, qui ont particulièrement besoin de stabilité.** Il est urgent de revaloriser nos salaires, de former les équipes et d'embaucher massivement des professionnel.les formés.es !

En parallèle de l'austérité, **l'État organise la marchandisation du secteur, les structures sont mises en concurrence via les appels à projets** ce qui accélère encore le non-remplacement des collègues absent.e.s, la généralisation des contrats précaires, et les économies de bouts de chandelle afin de répondre à l'objectif de rentabilité. La mise en place de la tarification à l'acte via SERAPHIN-PH dans les établissements du médico-social, dont des structures qui accompagnent les enfants en situation de handicap, vise à quantifier notre travail et donc à mettre en concurrence les établissements.

Or, nos métiers sont d'abord des métiers de lien, par essence inquantifiables. La généralisation d'outils de management servant à évaluer les performances comme le « reporting » accroît la perte de sens pour les travailleurs et travailleuses qui ont parfois le sentiment de passer plus de temps à remplir des tableaux Excel qu'auprès des jeunes.

Le mépris du droit qui dégrade les conditions de travail et engendre une perte de sens.

La pénibilité de nos emplois est en grande partie due à la politique austéritaire en cours dans l'ensemble du social. **L'État et nos directions tentent de nous imposer de trier les personnes,** nous nous retrouvons à annoncer que nous n'avons pas assez de place dans les dispositifs médico-sociaux adaptés à leur situation, ou par exemple qu'aucun hébergement d'urgence ne pourra assurer leur mise à l'abri le soir même.

En Isère, on estime que près de 450 enfants dorment à la rue avec leur famille. Partout en France, les critères concernant la priorité pour l'hébergement d'urgence sont sans cesse restreints : ils concernaient d'abord les familles avec enfants, puis avec enfants de moins de 3 ans, puis enfant de moins d'un an... Mais nous pouvons résister à ces logiques ! Actuellement, le Samu Social de Paris, est en grève reconductible contre les coupes budgétaires qu'il subit et les remises à la rue.

La priorité donnée aux politiques austéritaires et répressives a pour conséquence l'abandon des politiques de prévention et d'accès à des conditions de vie dignes.

La prévention spécialisée est notamment attaquée comme dans le Nord où une soixantaine de postes d'éducateurs.ices ont été supprimés en 2025 à la suite de choix politique du Département, qui avait vu baisser ses propres financements.

Un autre exemple est le traitement réservé aux Mineur.es Non Accompagné.es (MNA) qui sont particulièrement ciblé.es par les médias et présenté.es comme des dangereux/ses délinquant.es avant d'être considéré.e.s comme des enfants. **Pourtant, la France a été condamnée par 3 fois par le Comité des droits de l'enfant de l'ONU pour ses pratiques en matière de prise en charge et de détermination de l'âge des MNA soulignant notamment que le prix de journée de prise en charge pour les MNAs est compris entre 50 et 60 euros contre 170 euros pour les autres mineurs de même âge pris en charge par l'ASE.** Ce traitement à deux vitesses basé sur du racisme a des conséquences graves en termes de possibilité d'accompagnement et donc d'avenir pour ces enfants.

Il est plus qu'urgent d'améliorer nos conditions de travail et de salaires pour permettre un accompagnement digne et stable des enfants, et ainsi un véritable accès à l'ensemble de leurs droits. Se battre pour nos conditions de travail, c'est se battre pour le droit des enfants !

En plus de cela, elle tente de limiter les interventions, dans les écoles, d'associations de professionnel.le.s, comme le Planning Familial ou d'autres centres de santé sexuelle, en complément des personnels - laissant entendre qu'elles n'y seraient plus autorisées. Il est urgent de dispenser de véritables formations en équipe aux personnels, comprenant des temps de travail dédiés avec les associations partenaires locales, pour mettre en œuvre les programmes de prévention. Les séances d'EVARS doivent pouvoir être co-construites et co-animées par les enseignant.e.s et des partenaires extérieur.e.s, dont les qualifications et l'expérience en la matière sont reconnues. Enfin, pour assurer la protection et l'accompagnement des élèves victimes, il y a urgence à recruter les personnels médico-sociaux nécessaires : infirmier.e.s, médecins et psychologues scolaires, assistant.e.s de services sociaux.

Ces quelques exemples donnent à voir les défaillances de l'Éducation Nationale dans la protection de l'enfance, tandis qu'elle y joue un rôle de premier plan. Il nous est indispensable de mener les combats pour défendre une école qui accompagne et prenne soin de TOU.T.E.S les élèves, inconditionnellement, et pour obtenir les moyens nécessaires pour leur permettre d'apprendre, de grandir et de s'émanciper, pour une école où se vivent chaque jour la solidarité, l'égalité, le respect des singularités de chacun.es, conditions nécessaires pour construire un avenir commun.

La casse du secteur social et médico-social

Des enfants qui attendent des mois voire des années pour bénéficier des mesures de soins ou de prévention auxquels ils et elles ont droit.

L'État et le Département sont les supposés garants des droits des enfants qui se trouvent sur son territoire. Chaque enfant a droit à la sécurité physique, affective et psychologique (Convention Internationale des Droits de l'Enfant). Ces droits répondent à des besoins indispensables à la construction psychique d'un.e individu.e. Depuis des années, **l'État mène une véritable casse du secteur social et médico-social** en diminuant chaque année les moyens alloués aux travailleurs et travailleuses pour accomplir leurs missions. Ce sont les plus vulnérables qui subissent cette politique de plein fouet, au premier rang desquels les enfants.

Dans l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), les familles qui auraient besoin d'aide attendent entre 6 mois et un an et demi pour que s'applique une mesure éducative et que des travailleurs sociaux viennent à domicile. Pendant ces longs mois, des situations qui auraient pu se résoudre deviennent dramatiques, car un an dans la vie d'un.e enfant c'est très long. Des services comme **les pouponnières sont tellement surchargés qu'ils connaissent un taux d'occupation moyen de 116 % et jusqu'à 170 % pour certains établissements** (GEPSO, 2024). Dans l'ASE et dans tout le social et le médico-social, des moyens à hauteur des besoins des enfants doivent être alloués!

Une marchandisation du secteur qui le précarise et rompt avec les métiers du lien.

Nos métiers souffrent d'une dévalorisation et de salaires trop bas : **71 % des établissements du secteur médico-social et éducatif rencontrent des difficultés de recrutement, 30 000 postes seraient ainsi vacants dans le secteur.** (CESE, 2022) Les professionnel.le.s qui restent sont surchargé.es et le turn-over des équipes s'accélère. Dans les foyers de la protection de l'enfance, les travailleuses se retrouvent parfois seule pour 10 jeunes. Quand il faut préparer les enfants pour l'école, gérer les papiers, l'orientation, les conflits, faire le lien avec les parents, seule ou presque, à la fin de la journée, c'est souvent le sentiment d'avoir dû répondre à l'urgence et l'impossibilité d'avoir pu prendre le temps avec chaque enfant qui reste.

**SE BATTRE POUR NOS CONDITIONS DE TRAVAIL,
C'EST SE BATTRE POUR LE DROIT DES ENFANTS !**

POUR EUX, REFUSONS L'AUSTÉRITÉ

Le 11 juin dernier, une trentaine de travailleurs et travailleuses du secteur social, médico-social et de l'Éducation Nationale se sont réuni.e.s pour discuter de la dégradation des conditions d'accueil des enfants dans nos institutions. Notre constat est le même : l'austérité attaque nos budgets de toutes parts! Dans nos deux secteurs, les baisses de budgets ont des conséquences sur l'accès aux droits des enfants. A travers ce livret nous souhaitons exposer les manquements de l'État pour pouvoir formuler des revendications et construire une lutte au service des droits des enfants! Rejoins nous le 24 septembre à Solidaire pour créer cette mobilisation ensemble !

Les défaillances de l'Éducation Nationale

Des choix budgétaires et idéologiques qui laissent de plus en plus d'élèves s'enfoncer dans la grande précarité.

"L'Éducation nationale contribue à la protection de l'enfance [...] L'École est un lieu privilégié d'observation, de repérage, d'évaluation des difficultés scolaires, personnelles, sociales, familiales et de santé des élèves [afin de] de trouver des réponses aux difficultés rencontrées par les élèves et d'intervenir de manière précoce" (sic. Ministère de l'EN).

Ça semble évident sur le principe, pourtant, nous, personnels de l'Éducation Nationale constatons tous la dégradation de nos conditions de travail, liée à une pénurie généralisée et organisée des moyens, à l'imposition de réformes par le haut visant au tri social des élèves et à la précarité dans laquelle sont maintenue.es un grand nombre d'entre nous (AESH et AED notamment). **Plus aucune école ou établissement ne dispose des moyens nécessaires à son fonctionnement.** Cette situation dégradée empêche d'offrir aux élèves des conditions d'accueil et d'études à la hauteur de leurs besoins, notamment les élèves les plus fragiles. Nous sommes empêchés d'accomplir les missions qui sont les nôtres auprès des élèves et cela génère une absence de protection voire de la maltraitance à leur encontre, en plus qu'une perte de sens et de la souffrance au travail.

Ça ne date pas d'hier, l'école française reproduit et creuse les inégalités sociales et contribue à faire perdurer toutes les discriminations. Les politiques austéritaires, racistes et anti-pauvres successives ont par ailleurs plongé un nombre grandissant d'élèves et leurs familles dans la précarité.

Et l'Éducation Nationale ne met pas les moyens pour assurer le droit à une éducation de qualité pour tou.te.s, qui passe par l'accès à des conditions de vie, d'études et de soin, adaptées à leurs besoins. Pas plus qu'elle n'assume son rôle dans la protection des enfants contre des situations inacceptables qui les privent de leurs droits avec des conséquences dramatiques sur leur santé physique et psychologique.

En France, des milliers d'enfants sont privé.e.s d'école (sans domicile, mineur.e.s isolé.e.s non protégé.e.s, en situation de handicap, hospitalisé.e.s, détenu.e.s, etc.). Cela est dû à l'absence de politiques volontaristes contre la grande précarité, pour financer les places nécessaires, des structures d'accompagnement vers l'école ou les infrastructures adaptées, voire à des politiques délibérément anti-pauvres, racistes et répressives. Et l'absence de statistiques officielles fiables invisibilise ces enfants et le déni de leurs droits.

Des élèves ne mangent pas à leur faim, vivent à la rue, dans des squats et bidonvilles ou dans des hébergements indignes. Des mineur.e.s isolé.e.s ne sont pas protégé.e.s par le Département et subissent la rue et la misère le temps de l'évaluation de leur minorité (sur la base de critères non fiables et du soupçon permanent) et du recours pour la faire reconnaître qui peut prendre des mois. C'est pourquoi personnels et syndicats de l'éducation se mobilisent aux côtés d'associations et dans le cadre de collectifs. Par exemple, depuis 2022 à Grenoble, grâce à la solidarité des parents d'élèves et des personnels, ce sont 330 enfants et leurs familles qui ont été mis.e.s à l'abri dans des écoles de Grenoble afin de faire pression et d'obtenir des hébergements de la part de l'État et à défaut de la mairie.

Une pénurie de personnels médico-sociaux face à une santé mentale qui se dégrade.

Depuis l'épidémie de Covid 19, une augmentation croissante des problèmes de santé mentale chez les enfants est observée. Selon Santé Publique France, 13 % des enfants en élémentaire (6 à 11 ans) présentent au moins un trouble probable de santé mentale. 45 % des collégiens (de 6e, 5e et 4e) rapportent de la nervosité, de l'irritabilité et/ou un sentiment de déprime plus fréquents chez les filles. 19 % des lycéens ont un risque important de dépression, plus marqué chez les filles. 20 % des lycéens déclarent avoir eu des pensées suicidaires au cours des 12 derniers mois.

Ces nombreux élèves en souffrance psychique n'ont pas accès aux soins dont ils et elles ont besoin et se retrouvent en errance médicale. Car dans le cadre scolaire, **la pénurie de personnels médico-sociaux (1 médecin pour 13 300 élèves, 1 PSY EN pour 1200 élèves) permet à peine de pouvoir traiter les urgences les plus critiques**, et à l'extérieur de l'école, les établissements médico-sociaux accessibles à tou.te.s sont saturés. Face à ce problème de santé publique déclaré "grande cause nationale", l'État préfère communiquer plutôt que mettre les moyens pour investir en profondeur la question. Le ministère doit recruter de toute urgence un nombre plus important de personnels médico-sociaux (psychologues, médecins, infirmier.e.s, assistant.e.s sociaux.ales, membres des RASED) et former l'ensemble des personnels aux risques liés à la santé mentale.

Une école inclusive qui ne tient pas ses promesses.

520 000 enfants en situation de handicap sont scolarisé.e.s à l'école dont 352.000 élèves devant bénéficier d'un accompagnement humain (AESH). Mais à la rentrée 2025, ce sont **50 000 élèves se retrouvaient sans AESH**. La politique d'école inclusive est une vitrine derrière laquelle les moyens mis en œuvre par le ministère sont très insuffisants, et permettent de justifier les coupes budgétaires dans la santé, en reléguant certaines compétences à l'école.

Les élèves en situation de handicap n'ont pas les accompagnements qui leur sont dus à cause de notifications tardives ou incomplètes, du durcissement des critères d'attribution, d'orientations impossibles en structures spécialisées par manque de place et de la précarité des conditions de travail des AESH, par ailleurs en nombre insuffisant et ayant une formation plus que sommaire.

Les bâtiments sont globalement inaccessibles ou inadaptés, les classes sont surchargées, les personnels ne sont pas formé.e.s aux problématiques spécifiques liées à l'accueil des élèves en situation de handicap, le temps de concertation entre professionnels au sujet des élèves concerné.e.s est insuffisant voire inexistant. Une véritable inclusion nécessite les investissements nécessaires pour accueillir et répondre aux besoins de tou.te.s les élèves : la baisse du nombre d'élèves par classe, un véritable statut pour les AESH, des créations de postes, une formation initiale et continue effective, l'adaptation du bâti scolaire.

Des solutions au rabais pour les élèves allophones.

En France, plus d'un tiers des élèves scolarisé.e.s dans le premier et le second degré parlent une langue autre que le français à la maison, dont 88500 sont considéré.e.s comme allophones et pris.e.s en charge à ce titre par l'éducation nationale (chiffres DEPP 2023-2024). Outre la faible prise en compte par le système éducatif de la nécessité de valoriser et enseigner les langues premières des élèves, **les dispositifs UPE2A pour apprendre le français, sensés être à la fois un complément et une passerelle vers la classe ordinaire, ne sont pas déployés et budgétisés à la hauteur des besoins des élèves concerné.e.s**. Ils et elles ne peuvent pas en bénéficier avant la classe de CP, et pour un an seulement (renouvelable une fois dans certains cas). Bien souvent n'ont pas la totalité des heures de cours de français auxquelles ils et elles ont droit. Cela est dû au manque d'enseignant.e.s titulaires et de remplaçant.e.s UPE2A, aux retards voire au blocage d'inscriptions par certaines communes dans le premier degré, aux attentes d'inscription dans les collèges/lycées qui sont souvent extrêmement longues et à des réformes récentes qui privent ces élèves d'une inclusion en classe ordinaire adaptée. Une véritable inclusion des élèves d'UPE2A, aux vécus souvent traumatiques liés à leurs parcours migratoires et à leurs conditions de vie très précaires en France, nécessite des dispositifs plus accessibles, qualitatifs et pensés sur la durée.

Une lutte contre les violences homophobes, sexistes et sexuelles sans formations et sans appui des professionnel.le.s reconnu.e.s.

Chaque année, plus de 160 000 enfants sont victimes de violences sexuelles soit 1 enfant sur 10. L'étude du Défenseur des Droits relative aux violences intrafamiliales, publiée en avril 2020, montre que les filles et jeunes LGBTQI+ sont les plus touché.e.s. En moyenne, 6% à 10% des élèves français.e.s seraient victimes de harcèlement scolaire chaque année, soit environ 700 000 à 1 million d'enfants. Le rapport sur les LGBTQIphobies de SOS homophobie de 2022 précise que 8 % des actes de transphobie recensés s'exercent en milieu scolaire. Or, depuis 2001, **la loi Aubry est censée garantir aux élèves des écoles, collèges et lycées, au moins trois séances annuelles d'éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité (EVARS). Mais dans la réalité, seul.e.s 15 à 20 % des élèves en bénéficient.**

La mobilisation de collectifs d'associations spécialisées et de syndicats de l'Éducation Nationale a permis la publication en février 2025 d'un programme national applicable dans tous les établissements scolaires, malgré de lourdes pressions conservatrices. Le rôle des séances d'EVARS est primordial pour sensibiliser précisément les enfants à la connaissance de leurs émotions, de leur corps, de leurs limites et de celles des autres. Elles doivent permettre de les outiller pour repérer les discriminations et violences auxquelles beaucoup sont confrontées quotidiennement, afin de les comprendre, de s'en prémunir et de pouvoir en parler à des adultes de confiance. Or, l'Éducation Nationale n'aligne pas les moyens utiles à la mise en place de ce qu'elle préconise (formations notamment, et recrutement de personnels médico-sociaux en nombre suffisant pour accompagner les élèves).